

(N° 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1908.

Projet de Loi complétant et modifiant les lois du 21 avril 1810 et du 2 mai 1837 sur les mines.

(Voir les n°s 41 et 57, session de 1906-1907 ; — 5, 10, 12, 14, 17, 20, 26,
33 et 47, session de 1907-1908, du Sénat.)

AMENDEMENT

ART. 36.

Les mots « *de combustible du bassin du Nord* » sont supprimés à la fin de l'article.

ART. 36.

Aan 't slot van dit artikel vervallen de woorden : « *brandstof (mijnen) in het Noorderbekken* ».

PROSPER HANREZ.
ED. STEURS.
E. DELANNOY.
A. DEVOS.